

FLASH INFO CFDT CSEE Fonctions Support et Finance

des 15 et 16 avril 2020

Crise sanitaire COVID-19: La CFDT est proche de vous

La crise sanitaire qui touche notre pays mais également le monde entier ne doit pas priver les salariés de leurs droits. Vos élus **CFDT** sont à votre disposition pour toutes questions, informations et aide.

Retrouvez nos coordonnées sur ce flash info, sur l'intranet, l'annuaire ou sur l'application mobile CFDT.

Lors de ce CSE du mois d'Avril la **CFDT** a échangé avec l'entreprise sur les pistes et sur la stratégie de déconfinement afin de pouvoir peser sur les réflexions dans ce domaine.

ASC : La liberté de choix dans votre PCV

Chèques-Vacances: Vous avez jusqu'au 29 avril inclus pour commander vos Chèques-Vacances.

Dans l'attente d'un retour à la normale, les commandes auprès de notre prestataire ANCV seront interrompues.

Cesu : En cette période exceptionnelle, il vous est possible de commander vos CESU mais seuls les règlements par Carte Bleue sont acceptés temporairement (rappel 40 titres par semestre).

Vous pouvez également bénéficier de 80 titres Cesu Handicap par semestre, quel que soit votre taux de handicap. Si votre handicap n'a pas été déclaré en 2019, votre demande pourra être traitée sous forme de réclamation.

PCV 2020 : En ligne depuis le 17 février 2020, vous pouvez continuer à envoyer vos remboursements sur factures qu'il s'agisse de sports, loisirs, billetterie ou même de vacances.

La commission ASC, avec sa présidente CFDT Carole Niddam, mène actuellement des réflexions visant à prolonger certaines prestations ASC.

Et la restauration?

Comme vous le savez, le CSE Fonctions Support et Finance a adhéré aux dispositifs de gestion mutualisée de la restauration.

Le Comité National de la Restauration qui représente les CSE adhérents, sont en discussion très avancée avec la Direction Déléguée de la Restauration pour trouver une solution adaptée et conforme pour déployer la restauration sur tous les sites Orange. Suivez toute notre actualité sur l'application mobile **CFDT**.

<u>A noter</u> : une Organisation Syndicale a souhaité initier des demandes individuelles auprès de l'entreprise, venant ainsi court-circuiter les discussions actuelles, risquant de remettre en cause l'adhésion de notre CSEE.

Information sur le plan de continuité d'activités (PCA) sur le périmètre FSF

La direction des FSF présente le PCA (Plan de Continuité d'Activité) mis en place pour faire face à la crise sanitaire Covid-19. Ce plan vise à référencer les activités et à les classer en P0, P1, P2 et P3 (ces 2 dernières codifications correspondant à des activités pouvant s'arrêter quelques jours au plus).

Pour **la CFDT**, il est important que ce document (photo au 3 avril) devienne un document de référence qui s'enrichisse de l'expérience de la crise actuelle. Il doit être remis à jour régulièrement en prenant en compte l'évolution des activités et des personnes.

Il doit aussi décrire de façon précise les processus permettant la continuité de l'activité (équipement pour le télétravail, outils spécifiques à utiliser, ...).

La CFDT regrette le manque d'anticipation de l'entreprise pour la rédaction de ce PCA ; la CFDT avait en effet alerté Orange dès le 2 mars sur le sujet, alerte réitérée le 12 mars dernier.

Enfin, **la CFDT** regrette une nouvelle fois la mise en œuvre de la Décision Unilatérale de l'entreprise sur les JTL et CA, là où l'agilité et la souplesse aurait dû prévaloir.

D'autre part, sachez que la prime prévue par le gouvernement ne sera attribuée qu'aux personnes travaillant sur site et ayant des contacts physiques avec les clients.

La CFDT s'étonne de la distanciation du dialogue social engagée par l'entreprise depuis déjà quelques mois ; l'entreprise nous informe que les activités syndicales sont considérées comme étant non vitales. Elles pourraient donc s'arrêter là où les risques liés à la maladie et au confinement commencent.

Néanmoins, cette association d'idées, d'impulsion des parties prenantes est fondamentale pour l'entreprise, elle est même vitale dans la période actuelle, elle est essentielle pour aborder « l'après crise » ou nous allons entrer, dans un monde totalement repensé. **La CFDT** demande donc l'association des Organisations Syndicales pour anticiper le déconfinement; l'association des OS pour la reprise des salariés ayant des fragilités, des comorbidités ou vivant avec des personnes vulnérables; l'association des OS pour relever le défi de l'urgence et de la sécurité de tous (matériel, masques, réflexion sur les espaces ouverts, espaces climatisés, etc...),

l'association des Organisation Syndicales sur les stratégies actuelles d'Orange en tant que OIV (Opérateur d'Importance Vitale) et futures de l'entreprise.

Nous poursuivons nos réflexions sur ces sujets majeurs, nous continuons à vous défendre et sommes à vos côtés pendant cette période difficile.

Prenez soin de vous et de vos proches et n'hésitez pas à contacter vos représentants **CFDT**.

Information sur les mesures prises par l'entreprise dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 sur le périmètre FSF

Au travers de cette présentation, communiquée un mois après les mesures de confinement, nous trouvons un récapitulatif des actions d'organisation, de communication et de prévention mise en place durant la crise sanitaire. Toutefois des informations importantes sont manquantes et ne sont pas abordées.

Nous noterons : les dispositions mises en place pour les salariés en situation de handicap, le nombre de salariés par direction en télétravail en ASA, en maladie et le nombre de salariés FSF dit « fragilisés ».

La CFDT a demandé que soit recensé le nombre de salarié qui ne disposent pas d'une installation adaptée au télétravail afin d'éviter les mauvaises postures et les TMS.

La CFDT a demandé que les coordonnées des assistants sociaux soient communiquées permettant une écoute et une réponse aux divers problèmes des salariés. Toutes ces mesures, qui impactent vos conditions de travail ont été faites sans les organisations syndicales et donc sans prise en compte des risques psycho-sociaux.

La CFDT a demandé que les organisations syndicales soit associées aux hypothèses de déconfinement et de retour sur site.

A noter, l'entreprise ne communique pas le nombre de salariés décédés ou ayant contractés le COVID-19.

Information sur le rapport des medecins

Le rapport annuel d'activité des médecins du travail est une synthèse de l'ensemble de l'activité des 21 médecins en charge de la santé au travail des salariés des Fonctions Support et Finances (FSF). Les médecins assurent une visite périodique tous les 2 ans environ. Ils regrettent que les visites de reprise, suite à congé maladie de plus de 30 jours, ne soient pas plus demandées par les managers et à contrario, les visites à la demande des salariés augmentent fortement. Leur activité est quelquefois dégradée par une inadaptation des locaux à leur activité (confidentialité pas respectée, difficultés d'accès aux locaux pour les personnes à mobilité réduite), un surcroît de tâches administratives et peu d'association sur les projets en amont.

Des points de vigilance sont décrits dans le rapport à savoir une charge de travail élevée chez les cadres et une connexion permanente, y compris le week-end et, dans certains cas, au-delà des 11 heures par jour, des tensions, dans certains services, liées à la mise en place de l'Accord sur la Reconnaissance des Compétences et des Qualifications, des risques de RPS pour les managers de proximité dont le rôle est complexifié par les transformations en cours (aménagements de locaux, déménagements, réorganisations) et par les relations, avec le collectif, dégradées par le télétravail et les réductions d'effectifs et des environnements physiques de travail lié aux projets de flex-office pour prévenir du sentiment de dépersonnalisation et réduire les nuisances sonores. La CFDT demande qu'un suivi de la conformité des locaux SST (confidentialité et accès PMR) soit mis en œuvre au niveau national. La CFDT rappelle la nécessité de réguler la charge de travail des cadres et leur droit à la déconnexion numérique, et encore plus pendant cette période de confinement. La CFDT demande également que la Direction redouble de vigilance sur les risques de RPS signalés pour les Managers de proximité. Et enfin, la nécessité d'impliquer systématiquement les SST, en amont des projets de transformation et immobiliers n'est plus à prouver pour améliorer la pluridisciplinarité, condition essentielle d'agrément de la médecine du Travail à Orange.

Information sur le document unique d'évaluation des risques professionnels

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) est une obligation légale. Il est prévu par l'article R4121-1 du code du travail. L'entreprise est responsable de ce document, il doit présenter les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés de votre entreprise, comprendre un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail dans chaque direction et représente le point de départ de la démarche de prévention de l'entreprise puisqu'il sert de base pour définir un plan d'action.

De ce document, le DUER, découle le programme de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIPACT) qui est définis sur une ou plusieurs années qui précise, planifie et budgétise les actions de prévention à réaliser.

La consultation sur le PAPRIPACT a fait l'objet d'un report à un autre CSE.

Avec la CFDT, #Partout, pour Tous

Sylvain COVEMAEKER (RSCE) 06 79 02 70 03

Sylvie ROTA (DSCO) 06 85 55 89 05

Vos élus: Emmanuel Placet, Philippe Bourgeon, Carole Niddam, Sylvie Rota, Marie-France Macouillard, Paolo Giudice, Fabrice Coriou, Erik Bjork, Michelle Vinet, Thierry Blangero, Anita Iriart-Sorhondo, Samah Braham, Olivier Berducou, Nadia Pakdaman, Jérôme Marbouty, Pierre Pignol, Fabrice Autrique, Géraldine Héritier, Mary Stella Defranchi, Nadia Jouravleff, Christian Gagnard.